

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2019 A 19h30

Le Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, le mercredi 2 octobre 2019 à 19h30

Présidé par M. le Maire, Franck VERNIN, les Conseillers Municipaux étaient présents (26) ou excusés (2) ou excusés représentés (5) ou absents (2). Après la désignation de Mme Josette ANTIGNAC en qualité de Secrétaire de Séance, il a été soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

1	Désignation du Secrétaire de Séance : adopté à l'unanimité	
2	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2019 : adopté à l'unanimité	
3	Décisions prises par M. le Maire du 20 juin au 16 septembre 2019 : a pris connaissance	
4	Tableau des emplois : adopté à l'unanimité Décision de modifier le tableau des emplois à compter du 4 octobre 2019 comme suit :	
	Situation ancienne / postes supprimés	Situation nouvelle / postes créés
	3 adjoints administratifs principaux de 2ème classe	1 adjoint administratif principal de 1ère classe TI 2 adjoints administratifs principaux de 1ère classe
	1 technicien principal de 2ème classe	1 technicien principal de 1ère classe
	2 adjoints techniques principaux de 2ème classe	1 adjoint technique principal de 1ère classe 1 agent de maîtrise principal
	3 ATSEM de 2ème classe	3 ATSEM de 1ère classe
	12 auxiliaires de puériculture principales de 2ème classe	12 auxiliaires de puériculture principales de 1ère classe
	1 animateur	1 animateur principal de 2ème classe
	2 adjoints d'animation à temps complet	2 adjoints d'animation à temps incomplet
	1 gardien-brigadier	1 brigadier-chef principal
	2 attachés principaux	
	3 rédacteurs	
	1 adjoint administratif principal de 2ème classe	
	5 adjoints administratifs	
	1 technicien principal de 2ème classe	
	3 adjoints techniques principaux de 2ème classe	
	4 adjoints techniques	
	1 adjoint technique TI	
	3 éducateurs de jeunes enfants	
	1 ATSEM principal de 2ème classe	
	1 assistant socio-éducatif	
	1 médecin 2ème classe TI	
	1 puéricultrice de classe normale	
	2 auxiliaires de puériculture principale de 2ème classe	
	2 éducateurs des A.P.S. principaux de 1ère classe	
	1 assistant de conservation	
	1 adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	
	2 assistants d'enseignements artistiques principaux de 1ère classe TI	
	1 assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	
	2 assistants d'enseignements artistiques principaux de 2ème classe TI	
	2 adjoints d'animations	
	Soit un effectif maximum autorisé de 468 postes, dont 449 postes pourvus. Catégorie A : 44 postes dont 40 pourvus ; Catégorie B : 48 postes dont 42 pourvus ; Catégorie C : 376 postes dont 367 pourvus.	
5	Garantie d'emprunt de la Société HLM les Foyers de Seine-et-Marne (FSM) – Acquisition – amélioration de 2 logements à la Caravelle sise 257, avenue de la Gare : adopté à l'unanimité Décision : Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune du Mée-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 128 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 98081 constitué de deux lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des	

	<p>sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.</p>
6	<p>Garantie d'emprunt de la Société HLM les Foyers de Seine-et-Marne (FSM) – Acquisition – amélioration de 6 logements à la Caravelle sise 257, avenue de la Gare : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision : Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune du Mée-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 188 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 97382 constitué de deux lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.</p>
7	<p>Révision triennale redevance Compagnie Géothermique de Chauffage Urbain (CGCU) 120 ml (1^{ère} tranche de 415 logements dans la ZAC des Courtilleraies) et 2 330 ml (Avenue de la Résistance, du Vercors et de Bir-Hakeim) dans le quartier Croix Blanche : adopté à l'unanimité</p> <p>Approbation de la révision du montant de la redevance CGCU concernant la ZAC des Courtilleraies à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une période de trois ans, selon le calcul suivant :</p> <p>$0,47 \times I\ 699$ (indice 2^{ème} trimestre 2018) = 0,49 € le ml soit 58,80 € pour les 120 ml I 614 (indice 2^{ème} trimestre 2015)</p> <p>Approbation de la révision du montant de la redevance CGCU concernant le quartier Croix Blanche à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une période de trois ans, selon le calcul suivant :</p> <p>$0,49 \times I\ 643$ (indice 3^{ème} trimestre 2016) = 0,50 € le ml soit 1 165,00 € pour les 2 330 ml I 612 (indice 3^{ème} trimestre 2013)</p> <p>Dit que la recette sera encaissée au chapitre correspondant du budget communal.</p>
8	<p>Tarifs municipaux 2020 : adopté par 25 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA et Mme L. CADET-pouvoir à Mme N. DAUVERGNE-JOVIN)</p> <p>Considérant l'indice des prix à la consommation harmonisé de 1,3 % annoncé par l'INSEE entre août 2018 et août 2019, décision de voter les tarifs municipaux 2020 selon le document présenté. Précision que ces tarifs municipaux 2020 seront valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Dit que les recettes seront encaissées aux chapitre et fonctions correspondant du Budget Communal.</p>
9	<p>Décision Modificative n°1 – Exercice 2019 : adopté par 25 voix pour et 6 voix contre (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA, Mme L. CADET-pouvoir à Mme N. DAUVERGNE-JOVIN et Mme N. YAZICI)</p> <p>La DM n°1 s'élève à -206 842 € avec une section de fonctionnement qui s'équilibre à 2 831 € et une section d'investissement à -209 673 €. Décision d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2019, par chapitre en fonctionnement et en investissement, selon le document budgétaire présenté.</p>
10	<p>Acquisition des parties communes du lotissement « Les Courtilleraies – L'Orée du Bois » - Intégration au domaine public : adopté par 30 voix pour (Mme N. DIOP n'a pas pris part au vote)</p> <p>Approbation de l'acquisition gratuite des parcelles cadastrées Section BE n°7 à 9 – n°12 à 13 – 20 à 25 – 52 et 221 correspondant à la rue Montesquieu et à l'allée de Bréviande, auprès de la copropriété du lotissement « Les Courtilleraies - L'Orée du Bois ». Approbation de l'acquisition gratuite des parcelles cadastrées Section BH n°235 à 240 – 253 à 262 – 270 à 275 – 290 à 292 – 299 à 305 – 309 à 312 – 407 correspondant à l'allée Auguste Comte, l'allée Alfred de Vigny, l'allée Beaumarchais, l'allée Denis Diderot, l'allée Jean-Jacques Rousseau, l'allée Buffon et l'allée André Chenier, auprès de la copropriété du lotissement « Les Courtilleraies - L'Orée du Bois ». Approbation de leur intégration au domaine public communal. Approbation de la constitution des différentes servitudes attachées à ce transfert dans le domaine public communal. Acceptation de la contribution financière de la copropriété du lotissement « Les Courtilleraies - L'Orée du Bois » d'un montant de 81 000 €. Dit que la Commune du Mée-sur-Seine prendra à sa charge les frais notariés. Autorisation à Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous actes que cette opération de cession nécessiterait.</p>
11	<p>Deuxième convention pour la réalisation d'une voie verte en bord de Seine sur les quais des Tilleuls et Etienne Lallia : adopté à l'unanimité</p> <p>Cet aménagement comprendra : les travaux sur la chaussée de la départementale ; la signalisation horizontale correspondant à la matérialisation au sol de la voie verte ; et la signalisation verticale : les feux tricolores au niveau du pont, des panneaux réglementaires à l'entrée et à la sortie de la voie verte ainsi qu'au droit de l'interruption de celle-ci au niveau de la terrasse du restaurant, enfin des panneaux directionnels pour orienter les cyclistes vers les principaux pôles de services ou d'intérêt. Les dépenses relatives aux travaux projetés sur la Commune sont estimées à 220 000 € HT, soit 264 000 € TTC, entièrement financées par la CAMVS.</p> <p>Approbation de la convention pour la réalisation d'une voie verte en bord de Seine sur les Quais des Tilleuls et Etienne Lallia, présentée. Autorisation à Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents y afférents.</p>
12	<p>Modalités de participation financière de la Ville au Plan de Sauvegarde de la Résidence Espace : adopté à l'unanimité</p> <p>La convention de plan de sauvegarde prévoit le redressement social et financier de cet ensemble immobilier ainsi que la</p>

	<p>réalisation de travaux notamment en matière de rénovation énergétique. L'objectif de cette rénovation est de permettre à la résidence d'inverser la spirale de dégradation technique et sociale et de retrouver une image attractive au sein du quartier des Courtillelaies, déjà concerné par le 1er Programme de Rénovation Urbaine. Autorisation de l'octroi d'une subvention prévue au Plan de Sauvegarde pour un montant de 302 934 € ventilé comme suit : 200 100 € au titre des travaux, 102 834 € au titre de l'assurance Dommages – Ouvrages. Approbation des termes de la convention de financement à intervenir entre la Ville et le syndicat des copropriétaires de la Résidence Espace. Approbation des termes de la convention de préfinancement des subventions publiques et des restes à charges des copropriétaires à intervenir entre les SACICAP, le syndicat des copropriétaires, la maitre d'œuvre, l'opérateur de suivi animation et la Ville du Mée par laquelle la Ville de Le-Mée-sur-Seine s'engage à garantir le reste à charge des copropriétaires non encore recouvré au terme de la convention de préfinancement. Autorisation à M. le Maire à signer ces conventions et leurs éventuels avenants, ainsi que tout document y afférent.</p>																										
13	<p>Demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle 225, chemin des Praillons (ENS) : adopté à l'unanimité Décision de solliciter une subvention départementale suite à l'acquisition de la parcelle cadastrée Section BX, numéro 29, d'une contenance de 2 450 m², sise 225, chemin des Praillons à LE MEE-SUR-SEINE, en vue de son aménagement. Autorisation à M. le Maire à signer tous documents et réaliser toutes démarches en ce sens.</p>																										
14	<p>Demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle 561, chemin des Praillons (ENS) : adopté à l'unanimité Décision de solliciter une subvention départementale pour l'aménagement de la parcelle cadastrée Section BX, numéro 45 et 46, d'une contenance de 4 303 m², sise 561, chemin des Praillons à LE MEE-SUR-SEINE, en vue de son ouverture au public. Autorisation à Monsieur le Maire à signer tous documents et réaliser toutes démarches en ce sens.</p>																										
15	<p>Echange de parcelles forestières entre la Ville du Mée-sur-Seine et la Région Île-de-France : <u>Reporté</u></p>																										
16	<p>Rapport d'activité de la Société Publique Locale (SPL) Melun Val de Seine Aménagement pour l'exercice 2018 : adopté par 24 voix pour, 5 voix contre (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA, Mme L. CADET-pouvoir à Mme N. DAUVERGNE-JOVIN) et 1 abstention (Mme N. YAZICI). M. M. BILLECOCQ n'a pas pris part au vote. Décision de se prononcer favorablement sur le rapport de son mandataire au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL, relatif à l'activité de la SPL au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et de ses annexes. Prononciation également favorablement sur l'action de ce mandataire au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL.</p>																										
17	<p>Entrée de la Commune de Boissise-la-Bertrand au capital de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement : adopté par 25 voix pour, 5 voix contre (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA, Mme L. CADET-pouvoir à Mme N. DAUVERGNE-JOVIN) et 1 abstention (Mme N. YAZICI) Décision : D'autoriser de son représentant aux assemblées générales de la SPL MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT à voter en faveur de l'augmentation de capital de cette dernière, pour un montant de 5 000 euros, correspondant à 10 actions d'une valeur nominale de 500 euros ; De renoncer à souscrire à cette augmentation de capital ; D'autoriser son représentant aux assemblées générales de la SPL à voter en faveur de la suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de la Commune de Boissise-la-Bertrand. Approbation de la modification de l'article 7 « Capital social » des statuts de la SPL MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT comme indiqué ci-dessous : Nouvelle rédaction : ARTICLE 7 – Capital social : Le capital social est fixé à la somme de six cent quarante-huit mille cinq cents (648 500) euros, divisé en mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (1 297) actions de 500 euros, de valeur nominale chacune, souscrites en numéraire, de même catégorie, intégralement libérées, réparties comme suit entre les actionnaires de la Société :</p> <table border="1" data-bbox="323 1406 1332 1825"> <thead> <tr> <th>ACTIONNAIRES</th> <th>Nombre d'actions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine</td> <td>1 187</td> </tr> <tr> <td>Commune VOISENON</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Commune de RUBELLES</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Commune de LE MEE-SUR-SEINE</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Commune de MONTEREAU-SUR-LE-JARD</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Commune de MELUN</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Commune de BOISSISE-LE-ROI</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Commune de LIVRY-SUR-SEINE</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Commune de SEINE-PORT</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Commune de LA ROCHETTE</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Commune de SAINT-GERMAIN-LAXIS</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Commune de BOISSISE-LA-BERTRAND</td> <td>10</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le reste de l'article demeure sans changement. Autorisation à son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.</p>	ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	1 187	Commune VOISENON	10	Commune de RUBELLES	10	Commune de LE MEE-SUR-SEINE	10	Commune de MONTEREAU-SUR-LE-JARD	10	Commune de MELUN	10	Commune de BOISSISE-LE-ROI	10	Commune de LIVRY-SUR-SEINE	10	Commune de SEINE-PORT	10	Commune de LA ROCHETTE	10	Commune de SAINT-GERMAIN-LAXIS	10	Commune de BOISSISE-LA-BERTRAND	10
ACTIONNAIRES	Nombre d'actions																										
Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	1 187																										
Commune VOISENON	10																										
Commune de RUBELLES	10																										
Commune de LE MEE-SUR-SEINE	10																										
Commune de MONTEREAU-SUR-LE-JARD	10																										
Commune de MELUN	10																										
Commune de BOISSISE-LE-ROI	10																										
Commune de LIVRY-SUR-SEINE	10																										
Commune de SEINE-PORT	10																										
Commune de LA ROCHETTE	10																										
Commune de SAINT-GERMAIN-LAXIS	10																										
Commune de BOISSISE-LA-BERTRAND	10																										
18	<p>Service du gaz – Rapport 2018 du délégataire GRDF : a pris acte Les quantités distribuées en 2018 sont en baisse 34 615 Mwh, comme au cours des deux années précédentes. Celles-ci sont passées de 45 600 MWh en 2015, à 40 500 MWh en 2016, et 37 600 MWh en 2017, de telles variations s'expliquant probablement par les variations climatiques. Le nombre de clients est en légère baisse pour 2018 : 2 370. Ce nombre était de 2 397 en 2017 et de 2 349 en 2016. Prise d'acte du rapport de l'exercice 2018 sur la distribution du gaz naturel qui sera mis à la disposition du public.</p>																										
19	<p>Service de l'eau – Rapport 2018 du délégataire Suez : a pris acte Les volumes distribués apparaissent en hausse par rapport à 2017 puisqu'ils sont passés de 915 951 m³ à 945 178 m³</p>																										

	<p>pour 2018. Le nombre de clients est sensiblement constant : 2 623 en 2016, 2 708 pour 2017 à 2 711 en 2018. Ce rapport présente les principales interventions effectuées par SUEZ au cours de l'année 2018, qu'il s'agisse d'opérations programmées, comme la continuité des suppressions de branchements en plomb (247 en 2017) (133 en 2018), ou d'autres travaux comme le renouvellement de canalisation ou la mise en place des débitmètres de sectorisation devant être finalisé en 2019. Quant au prix de l'eau, il est passé pour une consommation de 120 m³ par an de 4,36 € m³ en 2017, à 4,44 € m³ en 2018 (assainissement compris) ; pour mémoire il était de 4,41 € m³ en 2016 - Sur ce prix, celui de l'eau potable seule est passé de 2,09 € m³ en 2017 à 2,19 € m³ en 2018. Prise d'acte du rapport de l'exercice 2018 sur la distribution de l'eau, qui sera mis à la disposition du public.</p>
20	<p>Inscription de l'itinéraire « Sur les pas d'Henri Chapu » et du sentier de Grande Randonnée n°2 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : adopté à l'unanimité</p> <p>Rapporte la décision du Conseil Municipal en date du 9 octobre 2003 relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Demande au Département d'inscrire au PDIPR l'ensemble des voies, chemins et autres espaces cités dans l'annexe à la présente délibération. Autorisation à Monsieur le Maire à signer tous documents et réaliser toutes démarches en ce sens.</p>
21	<p>Convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » sur les écoles de la Commune : adopté à l'unanimité</p> <p>Approbation de la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles de la Commune, en deux phases : Une phase de préfiguration concernant les écoles maternelles du quartier labellisé « Cité Educative », couvrant le premier trimestre de l'année scolaire 2019/2020, Possibilité d'élargir aux autres écoles REP de la Commune jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020. Autorisation à Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners » dans les écoles de la Commune, ainsi que tout document afférent.</p>
22	<p>Informations diverses</p> <p>Dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal le 23 Février 2017, les marchés suivants ont été passés en :</p> <p>Juillet 2019 :</p> <p>-2019/16 REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE DES GYMNASES CAMUS ET ROUSSELLE <i>Titulaire</i> : SARL ELECTRIC 77- (77-LA FERTE-SOUS-JOUARRE).....40 000 € HT</p> <p>-TRAVAUX DE RENOVATION DES TOITURES DU GROUPE SCOLAIRE GIONO</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2019/17 Lot n°1 : Toitures traditionnelles <i>Titulaire</i> : SAS DAMEME – (77-SAINT-PIERRE-LES NEMOURS) Tranche ferme88 970 € HT Tranche conditionnelle (toiture restaurant + logement de fonction)14 350 € HT • 2019/18 Lot n°2 : Toitures plates <i>Titulaire</i> : SAS DAMEME ETANCHEITE – (77-SAINT-PIERRE-LES NEMOURS) Tranche ferme60 668.88 € HT <p>-2019/19 ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE FRIGORIFIQUE POUR LA CUISINE CENTRALE <i>Titulaire</i> : RENAULT-JEAN REDELE – (77-MELUN).....40 536.36 € HT</p> <p>Août 2019 :</p> <p>-2019/20 MAINTENANCE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES EQUIPEMENTS ASSOCIES <i>Titulaire</i> : ALTI ELECT- (77-DAMMARIE-LES-LYS) Prestations de Maintenance préventive à prix forfaitaire6 490 € HT/an Prestations de maintenance curative à bons de commande Marché ordinaire passé pour un an reconductible trois fois par période d'une année.</p> <p>-2019/21 MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SIGNALISATION TRICOLERE ET BORNES ESCAMOTABLES <i>Titulaire</i> : ALTI ELECT- (77-DAMMARIE-LES-LYS) Prestations de Maintenance préventive à prix forfaitaire14 400 € HT/an Prestations de maintenance curative à bons de commande Marché ordinaire passé pour un an reconductible trois fois par période d'une année.</p> <p>-2019/22 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE A BONS DE COMANDES <i>Titulaire</i> : EIFFAGE ROUTE – (77-CHATELET-EN-BRIE) Maximum de commandes.....700 000 € HT/an Marché à bons de commande passé pour un an reconductible trois fois par période d'une année.</p> <p>Septembre 2019 :</p> <p>-2019/23 TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE D'UNE SERRE MUNICIPALE <i>Titulaire</i> : RENOV'SERRE- (02- CREPY).....43 384 € HT</p> <p>-2019/24 LOCATION SANS CHAUFFEUR D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE DE VOIRIE <i>Titulaire</i> : SAML SAS- (91- GRIGNY).....45 540 € HT lan Marché ordinaire passé pour un an reconductible trois fois par période d'une année.</p>
23	<p>Questions diverses</p>

Avant de clore la réunion, M. VERNIN s'est livré à la traditionnelle séance de questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. La séance a été levée à 21h29. M. le Maire a ensuite donné la parole au public.



Le Maire du Mée-sur-Seine,

Francck VERNIN

07 OCT. 2019